

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 JUILLET 2022**

24 conseillers présents sur 33 en exercice

L'an deux mille vingt et deux, le 12 juillet à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	24
Nombre de conseillers absents excusés	:	09
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	06
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, M. TRICHIES, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. MOREL, Mme LOUIS.

**ETAIENT ABSENTS – excusés :** M. MAESTRI (procuration à M. BIEBER), Mme CASCIOLA (procuration à M. HORY), Mme LEBARD (procuration à M. LISSMANN), Mme MOREAU (procuration à Mme JACOB VARLET), Mme HAZEMANN (procuration à M. IGEL), M. SURGA (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE, Mme MOGUEN, Mme GAUROIS.

**ETAIENT ABSENTS – non excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Barbara SCHMITT, Directrice de Cabinet

**Assistait en outre à la séance :** Mlle Mélanie GUEDRA

**Date d'envoi de la convocation :** 5 juillet 2022

En raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire au 31 juillet 2022, conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance se déroulera à huis clos.

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 29 juin 2022.

<b>I – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>		
Monsieur le Maire	1.1	Installation d'un nouveau conseiller municipal
Monsieur le Maire	1.2	Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

*M. HORY : Je vous propose de désigner Madame Barbara SCHMITT, Directrice de Cabinet, secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité. Ensuite je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.*

### **1.1 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU l'article L 228 du Code électoral,

VU l'article L 270 du Code électoral,

VU l'article L 250 du Code électoral,

VU l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A la suite de la démission de Madame Catherine SAINT MARD, Monsieur le Maire installe Monsieur Georges RIVET, nouveau conseiller municipal en sa qualité de suivant sur la liste "Ensemble pour Marly ».

Il sera membre de la commission suivante :

- Scolaire et Périscolaire - Jeunesse

*M. HORY : Il n'y a pas de vote. Je vous invite à prendre acte. M. RIVET est à Marly depuis plusieurs années. Il est actif dans le milieu associatif, il a été président de l'association des parents d'élèves du conservatoire de Marly, et il est jusqu'à présent président du comité de jumelage de la ville. Il devra libérer cette fonction, il ne peut plus l'être en étant conseiller municipal. Je me réjouis d'accueillir un homme engagé, impliqué dans Marly depuis plusieurs années, merci Georges. Bienvenue au sein du conseil.*

### **1.2 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mme Catherine HENAUULT SAINT MARD, par courrier du 13 juin 2022, adressé à Monsieur le Préfet de la Moselle, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et, L 2122-15,

Vu l'article L 2122-14 qui dispose qu'un nouvel adjoint doit être élu dans la quinzaine,

Vu la délibération n°10/2020 du 3 juillet 2020 fixant à neuf le nombre d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints au maire du 3 juillet 2020,

Considérant la vacance d'un poste d'adjointe au maire dont la démission a été acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que le nouvel adjoint prend rang à la suite des adjoints en fonction,

Considérant que ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un rang,

**DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang (Neuvième adjoint),

**PROCEDE** à la désignation du neuvième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Est candidate : Madame Sarrah BOCHET

Nombre de votants: 30

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés: 30

Madame Sarrah BOCHET a obtenu 30 voix.

A la majorité absolue, **Madame Sarrah BOCHET est désignée neuvième adjointe.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.



Le Maire

Thierry HORY